



Suivi et programmation du logement social (SPLS)

en région Pays de la Loire

Lettre d'information n°3

Édito

La version 2 de SPLS est arrivée cet été !

Avec le déploiement de l'application SPLS dans 11 régions métropolitaines entre 2012 et 2014, un travail partenarial de recensement des demandes de modifications et d'ajouts a eu pour objectif de faire évoluer l'application vers plus de simplicité pour les services des maîtres d'ouvrage et pour les services instructeurs des aides à la pierre (« gestionnaires »).

Ces évolutions ont été mises en place avec la version 2 de SPLS (SPLS V2), déployée le 15 juillet 2015 sur l'ensemble du territoire métropolitain, et comportent deux volets :

- des évolutions communes (cf. [lien article Internet](#)) ;
- des évolutions en expérimentation sur des territoires spécifiques seront détaillées prochainement dans un article Internet.

Ces expérimentations concernent notamment les évolutions liées à la dématérialisation (régions concernées : Bretagne et Pays de la Loire) telles que la gestion des fichiers ou la demande de paiement ET le module « Eco-PLS » pour les maîtres d'ouvrage HLM qui demandent les prêts Eco-PLS à la Caisse des Dépôts et Consignations (régions concernées : Lorraine et Nord-Pas-de-Calais).

Ces évolutions seront complétées par la mise en place d'une prochaine version, SPLS V3, prévue pour le premier trimestre 2016 et qui comprendra la géolocalisation des opérations, l'adaptation aux paramètres locaux, la bourse aux opérations / foncier sans MOa identifiée, l'amélioration ergonomique de GALION et SPLS, et les certifications et signatures électroniques des documents téléversés dans SPLS et GALION.

Lors du COPIL national SPLS du 9 juillet dernier, la DHUP et l'USH nationale ont rappelé qu'il y a de grandes attentes autour du suivi et du pilotage des LLS, des enquêtes à réduire pour répondre aux différents financeurs qui souhaitent connaître les délais, les perspectives, les réalisations...

Le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) suit tous les projets de modernisation dont ceux qui ont vocation à réduire les demandes multiples de diverses entités pour une même donnée, un même objectif : centraliser la demande d'une même donnée et sa diffusion. C'est ainsi que l'application SPLS a été retenue comme projet unique pour le suivi de la programmation de logements sociaux. Avec dans le futur, l'ambition de la dématérialisation complète du processus vis à vis du porteur de projet. Une instruction partagée et dématérialisée devient une perspective proche dorénavant.

C'est dans ce cadre que les évolutions de la V2 et de la V3 s'inscrivent dès à présent !

1 – Les nouveautés de SPLS version 2

Les évolutions présentes dans SPLS V2 et accessibles à tous se répartissent en trois grandes catégories :

- Élargir le périmètre de SPLS :

- Demander une aide propre à un délégataire ;
- Avoir accès à l'ensemble des informations techniques et financières d'une opération ;
- Prendre en compte des prorogations de délais de mise en service et d'ordre de service ;

- Identifier plus précisément le maître d'ouvrage :

- Modifier le nom de la personne responsable d'une opération ;
- Modifier les coordonnées d'un organisme maître d'ouvrage ;
- Mettre en place des contacts intermédiaires à l'échelle d'un territoire de gestion ;

- Faciliter le suivi des opérations :

- Apporter des précisions sur une opération : champs « description et commentaire » ;
- Échanger directement sur l'opération, entre le maître d'ouvrage et le gestionnaire (« chat ») ;
- Ordonner les demandes à programmer (ajout d'un classement « sous réserve ») ;
- Substitution de la date de mise en service par la date d'achèvement des travaux ;
- Paramétrer la réception de mails de notification issus de l'outil ;
- Avoir accès à l'ensemble des informations techniques et financières d'une opération ;
- Prendre en compte des prorogations de délais de mise en service et d'ordre de service ;
- Renseigner la date de mandatement des paiements côté délégataires.

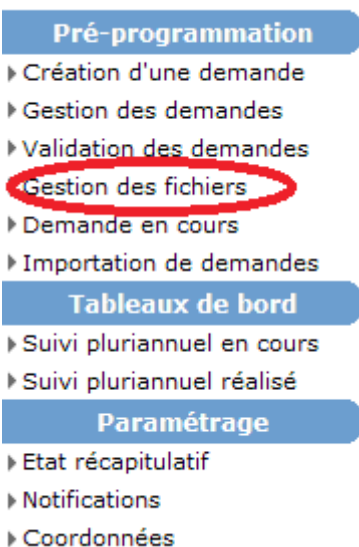
2 – Les trois volets de la dématérialisation

Les régions de la Bretagne et des Pays de la Loire se sont portées candidates à l'expérimentation de cette évolution de l'application. La version 2 de SPLS propose trois volets relatifs à la dématérialisation du suivi et de l'instruction d'une opération de logement social :

- Versement de pièces justificatives dans l'application : les maîtres d'ouvrage et les gestionnaires sont en mesure de déposer des pièces liées à la demande de programmation d'une opération et à son instruction ;
- Demande de modification : les maîtres d'ouvrage peuvent désormais demander une modification d'un élément du dossier (pièce ou information) au service gestionnaire après la programmation de l'opération ;
- Demande de paiement dans l'application : les maîtres d'ouvrages sont désormais en mesure de faire en ligne leurs demandes de paiement, c'est-à-dire de solliciter les gestionnaires afin d'obtenir une partie de l'aide financière décidée sur l'opération.

Voici quelques-unes de ces nouveautés de la version 2 :

2.a - Le versement de pièces justificatives par le maître d'ouvrage HLM pour une opération non encore programmée



Le téléversement s'effectue uniquement au niveau de « Gestion des fichiers »

Le MO précise le type de la pièce jointe (liste déroulante) :



Le gestionnaire est averti par notification.

Le MO a deux entrées pour téléverser des pièces jointes :

- La rubrique « Gestion des Fichiers » pour télécharger par paquet ;
- L'onglet « Échanges ».

PICARDIE DREAL
O.P.H. D'AMIENS
Administrateur MO

Pré-programmation

- ▶ Création d'une demande
- ▶ **Gestion des demandes**
- ▶ Validation des demandes
- ▶ Gestion des fichiers
- ▶ Demande en cours
- ▶ Importation de demandes

Tableaux de bord

Consultation d'une demande

Caractéristiques de la demande

Code - Nom de l'opération : 2014800210009 - AMIENS Const
 Nature : Offre Nouvelle - Neuf
 Commune : Amiens
 Maître d'Ouvrage : O.P.H. D'AMIENS

Infos générales Infos Aides Principales Infos

Le téléversement consiste à effectuer une demande de modification.

Le MO saisit 3 champs :

- Le titre
- L'information concernée : ajout / suppression / modification ;
- Le type (liste déroulante).

Le gestionnaire n'a pas à valider le téléversement.

Demande de modification

Date : 31/07/2015

* Titre : fiche présentation

* Information concernée : Pièces justificatives - Pièces justificatives - a

Commentaire :

Pièce justificative : Parcourir... contexte_les_peupliers_Caen.p

Type : Fichier Explicatif du Contexte de l'opération

Description : Accord de principe
Acte de vente/titre de propriété
Attestation prêt mobilisé
Certificat pour paiement
Convention APL
Convention local spécifique ou protocole d'a
Convention opérateur/État
Décision de clôture signée

2.b - La visualisation des pièces justificatives par le gestionnaire

Le gestionnaire consulte les PJ déposées par le MO de deux manières :

Dans la sous-rubrique « Gestion des fichiers » : où il peut éventuellement les supprimer.

Gestion des pièces justificatives du dossier

Caractéristiques du dossier

Code - Description : 2015800210001 - essai VC 28 juillet 2015 démat
 Nature : Offre Nouvelle
 Commune : Amiens
 Type : Prévisionnel
 État : Prévisionnel

Pièces Justificatives

Liste des pièces justificatives

Code	Date	Nom de la pièce justificative	Tél.	Vis.	Sup.
P1114308	31/07/2015	contexte_les_peupliers_Caen.pdf			
P1114300	30/07/2015	EditionParamettable-LI.pdf			

Dans l'onglet « Échanges » : où il ne peut que les visualiser.

Infos générales Localisations Aides Echanges

Commentaire

Liste des commentaires

Aucune information disponible

Pages : Page 1 sur 0 - 0 ligne de 1 à 0 sur 0

Demands de modification

Liste des demandes de modification

Num.	Statut	Date	Titre	Information concernée	Vis.
1	Validée	29/07/2015	plan de masse	Pièces justificatives - Pièces justificatives - ajout	

Pages : Page 1 sur 1 - 1 ligne de 1 à 1 sur 1

Visualiser la demande de modification

2.c - La suppression/modification d'une pièce jointe par le maître d'ouvrage HLM

Avant qu'elle soit programmée, le MO peut supprimer sa PJ sans en faire la demande auprès du gestionnaire.

Une fois programmée, le MO doit passer par une demande de suppression (ou de modification) au niveau de l'onglet « Échanges » en le précisant dans « information concernée ».

Caractéristiques de la demande

Code - Nom de l'opération : 2014800210009 - AMIENS Construction de 4 logements PLUS et
 Nature : Offre Nouvelle - Neuf
 Commune : Amiens
 Maître d'Ouvrage : O.P.H. D'AMIENS
 État : Instruite
 Date/Heure de l'état : 20/11/20

Demande de modification

Date : 29/07/2015

* Titre : plan de masse

* Information concernée : Pièces justificatives - Pièces justificatives - suppression

Commentaire : suite à mise à jour de fichier

Pièce justificative : Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Type :

Description :

2.d - La validation d'une suppression/modification de pièces jointes par le maître d'ouvrage HLM pour une opération aux stades d'avancement : « programmée », « constituée » et « instruite »

Le gestionnaire reçoit une notification.

Liste des demandes de modification

▲ Num.	▶ Statut	Date	Titre	Information concernée
3	En attente de validation	29/07/2015	plan de masse	Pièces justificatives - Pièces justificatives -suppression
1	Validée	29/07/2015	plan de masse	Pièces justificatives - Pièces justificatives - ajout

Pages 1 - Page 1 sur 1 - 2 lignes de 1 à 2 sur 2

Il « valide/rejette » la suppression/modification de la pièce jointe transmise par le MOa HLM. Il supprime lui-même la pièce jointe dans la sous-rubrique « Gestion des fichiers » si besoin.

de modification

Numéro : 3

Date création : 29/07/2015

Nom : PICARDIE DREAL

Statut : En attente de validation

Titre : plan de masse

Information concernée : Pièces justificatives - Pièces justificatives -suppression

2.e - La validation d'une suppression/modification de pièces jointes par le maître d'ouvrage HLM pour une opération au stade « financée »

Le gestionnaire reçoit une notification et dispose de 3 possibilités :

- Mettre en attente de clôture : la suppression/modification ne sera prise en considération qu'à la fin ;
- Valider (il supprime alors la PJ dans « Gestion des fichiers ») ;
- Rejeter.

Demande de modification

Numéro : 2

Date création : 31/07/2015

Nom : PICARDIE DREAL

Statut : En attente de validation

Titre : suppression du contexte

Information concernée : Pièces justificatives - Pièces justificatives -suppression

Commentaire :

Mettre en attente de clôture
 Valider
 Rejeter

2.f - Les demandes de modification proposées par le maître d'ouvrage HLM

Alors qu'une opération programmée ne pouvait jusqu'ici plus être modifiée par le MOa HLM dans la version 1, **il est désormais possible d'indiquer directement sur le dossier des demandes de modification relatives à certains éléments :**

- description
- sous-nature
- adresse
- produit envisagé
- informations techniques

Infos générales | Infos Aides Principales | Infos d'avancement | Historique | Echanges

Nom de l'opération : AMIENS Construction de 4 logements PLUS et

Description : 2 logements PLAI

Commentaire :

Date :

Commune : Amiens

Quartier :

Sous-nature opération : Offre Nouvelle - Neuf

Instructeur : GUIDON Marie-José

Année de programmation souhaitée :

Année de programmation retenue : 2014

Date de dépôt prévisionnelle du dossier papier :

Adresse : angle 110 rue Franklin Roosevelt | 80021 | AM

Zone(s)

Type de zone	Zone	Zone Dossier
Zonage 1,2,3	Zone 2	
Zonage Robien	Zone B2	

Produit(s) envisagé(s)

Produit
PLUS
PLAI

2.g - La validation des demandes de modification par le gestionnaire

Le gestionnaire est averti par notification de la demande de modification. Il met en attente de clôture, valide ou rejette cette demande.

Demande de modification

Número :	1
Date création :	29/07/2015
Nom :	PICARDIE DREAL
Statut :	En attente de validation
Titre :	changement de produit
Information concernée :	Infos générales - Produits envisagés
Commentaire :	PLUS à changer en PLS

Si l'opération n'est qu'au stade « programmée » alors le bouton Mettre en attente de clôture n'apparaît pas

Mettre en attente de clôture Valider Rejeter

Il procède ensuite à la modification. Au besoin, il annule l'imputation budgétaire de la décision pour avoir la main sur les informations à modifier : supprimer le PLUS, ajouter le PLS, renseigner le nombre, la typologie, les surfaces... de cette nouvelle aide.

Infos générales Localisation Aides changes

Aides principales

Liste des aides principales

Code	Libellé	Réglementation
PLA_I	PLAI	PLA_I

2.d - La demande de paiement par le maître d'ouvrage HLM

Le MO a la possibilité de faire directement dans l'application une demande de paiement, pour chaque opération à partir du stade « financée » en indiquant le montant désiré, puis en ajoutant la pièce jointe (« certificat de paiement ») correspondante.

Onglet « Infos d'avancement »

Infos générales Infos Aides Principales Infos d'avancement Historique

Suivi du dossier

Contact du MO : LOGIDOME- OFF PUBLIC HABITAT CLERMONT CC
Responsable MO du dossier :

Ordre de service

Date prévisionnelle de l'ordre de service : 01/01/2015
Date de l'ordre de service :
Date de prorogation d'ordre de service :
Commentaire de prorogation d'ordre de service :

Bloc « Imputations financières »

Imputations financières

Liste des demandes de paiement

Num.	Statut	Date	Libellé
Aucune demande de paiement			

Liste des imputations (source GALION Dossier 2014DD0630086)

Date	Libellé
17/11/2014	Débit 2014DD0630086

Le MO HLM indique le type de décision (principale ou complémentaire), un libellé et un montant.

Demande de paiement

Date : 29/07/2015

* Décision : Aides principales (Prévisionnelle)

* Libellé : demande du solde

* Montant : 4770

Le MO HLM ajoute une pièce jointe via une demande de modification dans l'onglet « Échanges ».

Demande de modification

Date : 29/07/2015

* Titre : demande solde

* Information concernée : Pièces justificatives - Pièces justificatives - ajout

Commentaire :

Pièce justificative : etat_frais_29juil15.pdf

Type : Certificat pour paiement

Description : état de frais

2.d - La validation de la demande de paiement par le gestionnaire

Le gestionnaire reçoit une notification l'informant de la demande de paiement.

Il la visualise à travers la gestion des fichiers et peut la mettre en lien avec des engagements juridiques et des services faits.

Caractéristiques du dossier

Code - Description :	2015DD0140173 - Test Demandes de modification (CAD)		
Nature :	Offre Nouvelle	Commune :	Dozulé
Type :	Prévisionnel	État :	Contrôlé

Détails de la pièce justificative

Code :	PJ113385	Date :	30/06/2015
Nom :	ile-de-france-dc3a9partements-carte.png		
Maître d'Ouvrage ou Entité Gestionnaire :	Commune de Caen (TAURIN David)		
Type :	Certificat pour paiement		
Description :	Pour 1ere demande		

Liste des Engagements Juridiques associés

Liste des engagements juridiques

Tri ascendant	Date	Tri	Nature de l'échange	Tri	Statut	Tri	N° Galion	Tri	N° Chorus
Aucun engagement juridique associé									

Engagements juridiques :  Associer EJ

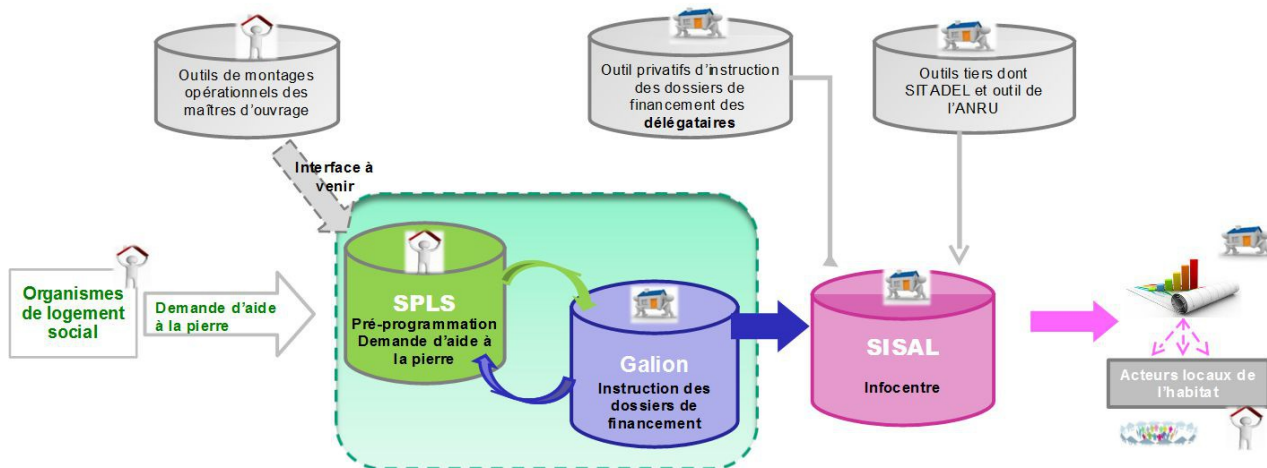
Liste des Services Faits associés

Liste des services faits

Tri ascendant	Date	Tri	Nature de l'échange	Tri	Statut	Tri	N° Galion	Tri	N° Chorus
Aucun service fait associé									

3 – Comment accéder aux données disponibles dans SPLS et/ou dans GALION web

Le schéma ci-dessous illustre l'architecture du système d'information construit par les services de l'État (Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité) :



Si SPLS et GALION permettent d'extraire des tableaux paramétrables (menu à gauche), il est désormais possible d'exporter une liste d'opérations en quelques clics :

- Menu « demande pre-prog » / Rubrique « gestion des demandes » / Rechercher
- Les boutons suivants sont à présent opérationnels.



Le COPIL national SPLS de juillet a indiqué que la convention nationale relative à l'accès et à la diffusion des données disponibles dans SPLS et GALION web allait être envoyée aux partenaires de l'habitat (USH, ARO HLM, FNARS, AcdF, CDC et UESL) pour qu'elle soit signée et diffusée avant la fin d'année.

Prochainement, il conviendra de sensibiliser les acteurs de l'habitat en région Pays de la Loire à la déontologie d'utilisation de ces données.

L'atteinte de l'objectif de réduction des enquêtes avec l'infocentre SISAL relève d'un avenir proche !

4 – L'expérimentation de la dématérialisation dans SPLS en région Pays de la Loire

Depuis 2012, une majorité de MOa HLM et de gestionnaires évoquent des perspectives à moyen terme intéressantes s'il y a une partie « dématérialisation » de la partie de l'instruction (Cf. AGORA), un flux d'informations disponibles en continu (le dialogue existant localement restant la priorité) et une réduction du nombre d'enquêtes.

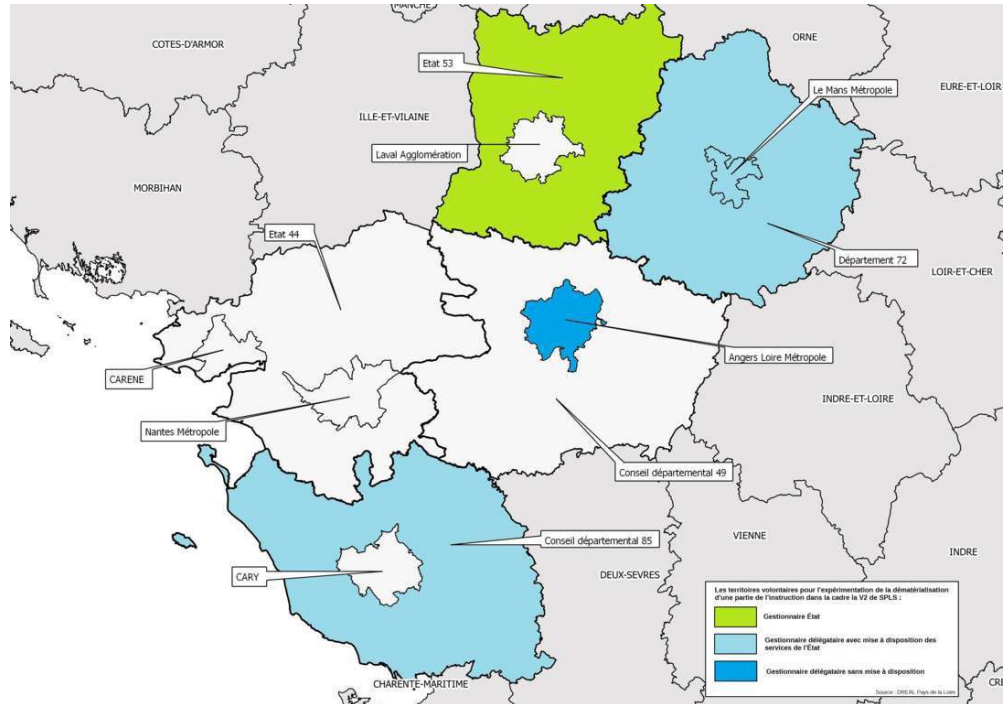
Premier semestre 2013, le conseil d'administration de l'USH Pays de la Loire avait adressé un courrier à la DHUP évoquant la dématérialisation comme une des clefs de la réussite du projet SPLS.

Les chartes de gestion SPLS contractualisés au niveau local ont mis à plat les circuits d'instruction des gestionnaires et MOa HLM. La perspective de réduction des enquêtes est désormais possible si l'application est utilisée et partagée par tous.

Les versions 2 et 3 de SPLS apportent une réponse à toutes ces attentes !

Les territoires concernés sont les suivants :

- Angers Loire Métropole et Angers Loire Habitat (OPH) ;
- l'État Mayennais et Méduane Habitat (ESH)
- Le Mans Métropole, le Département de la Sarthe et Sarthe Habitat (OPH) ;
- le Conseil départemental de la Vendée et Vendée logement (ESH).



Une première réunion de présentation de la version 2 de SPLS se tiendra à l'attention des services concernés par la dématérialisation, le 15 septembre. Lors de cette réunion, les objectifs et attentes de l'expérimentation seront exposés par la DHUP. Un premier retour des expérimentations réalisées sera fait lors du COPIL national SPLS du 4 novembre 2015.

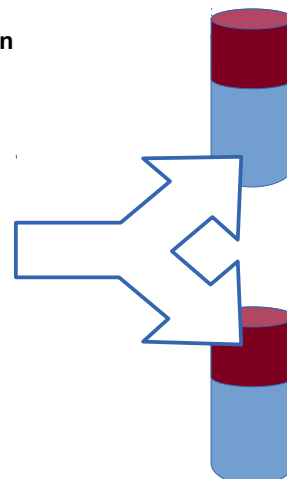
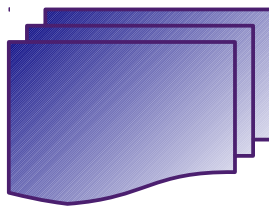
Au regard du plan de charge de fin d'année, les gestionnaires, services instructeurs et bailleurs concernés par l'expérimentation ont acté le principe de travailler sur une liste d'opérations identifiées comme le montre le schéma.

Concernant l'accompagnement, la DREAL assurera la « hot line » en lien avec la DHUP et la MOa de l'application SPLS.

Des points d'étape seront réalisés concernant :

- la dématérialisation dans l'outil SPLS ;
- les pièces constitutives d'un dossier d'instruction ;
- les formats informatiques des pièces...

Échantillon d'opérations (liste définie par le MOa et le gestionnaire) en deux lots



Programmation : opérations concernées dont le dossier n'a pas encore été déposé

Paiement / solde : opérations concernées dont la demande d'acompte ou de solde n'a pas encore été déposée

Suite au groupe de travail national en 2014 sur la dématérialisation, auxquels ont participé Angers Loire Métropole et Harmonie Habitat, la version 2 du portail SPLS et la phase d'expérimentation en région Bretagne et Pays de la Loire induisent d'approfondir le travail déjà engagé afin de permettre à d'autres intervenants sur le financement des opérations d'interagir avec le portail SPLS dans la logique du « dites le nous une fois ».

Dans ce cadre, il a été décidé avec la Caisse des dépôts et consignation, dans un premier temps, de relancer le groupe de travail sur la dématérialisation afin d'effectuer un focus particulier sur les échanges de pièces dans le cadre des demandes de prêts auprès de la CDC. Une première réunion se tiendra début octobre.

5 – La photographie des perspectives de réalisation LLS à mi-août

L'utilisation de SPLS comme objectif du CR2H et inscrite dans les chartes de gestion

Le 3 février dernier, le CR2H a indiqué que l'utilisation de SPLS était un objectif tant en terme de complément au dialogue de gestion, que comme outil de reporting ayant vocation à réduire les enquêtes. Les chartes de gestion devaient être finalisées pour le premier trimestre 2015 (sauf Nantes Métropole, la CARENE et La Roche sur Yon agglomération) et incluent l'utilisation de SPLS comme complément au suivi local.

A noter que Le Mans Métropole a validé et signé, avec les MOa HLM, un avenant n°1 à sa charte de gestion.

Au 17 août, la photographie des opérations pouvant faire l'objet d'une aide à la pierre en 2015 indique un potentiel de 4 745 logements, soit 70,9 % de l'objectif de 6 690.

Pour les PLAI PLUS, 78,1 % des objectifs ont été saisis dans SPLS avec des variations selon les territoires : six gestionnaires ont moins de 70 % de leur objectif identifié dans SPLS alors que deux gestionnaires (Angers Loire Métropole et Le Mans Métropole) dépassent plus de 100 % leur objectif.

Pour les PLS, la majorité des projets étant hors MOa HLM, les gestionnaires doivent saisir les opérations directement (Cf. charte de gestion). Ce n'est pas systématique ce qui explique que 47,4 % de l'objectif PLS est couvert dans SPLS alors que les gestionnaires nous indiquent atteindre leurs objectifs par ailleurs.

La nature des logements projetés par les maîtres d'ouvrage est à 91 % à destination des ménages et 9 % est à destination des structures collectives (foyer).

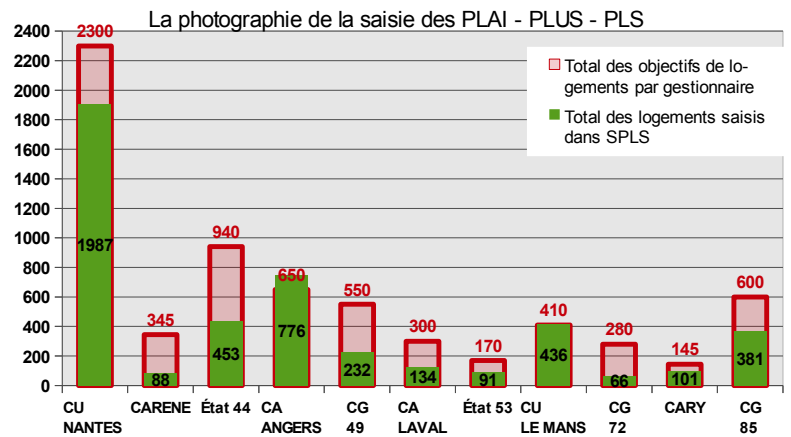
Concernant les bénéficiaires, 89 % des logements projetés en 2015 sont à destination des « ménages ordinaires » avec des disparités selon les territoires : 55,7 % sur la CARENE jusqu'à 100 % sur La Roche sur Yon, Laval agglomération, l'État 53 et le Département de la Sarthe.

Pour les jeunes – étudiants, 6,5 % des opérations les identifient comme bénéficiaires sur les territoires de Nantes Métropole (8,8%), la CARENE (21,6%), l'État 44 (6,4%) et Le Mans Métropole (15,4%).

7 logements sont à destination d'opérations de sédentarisation de gens du voyage sur le territoire de Nantes Métropole.

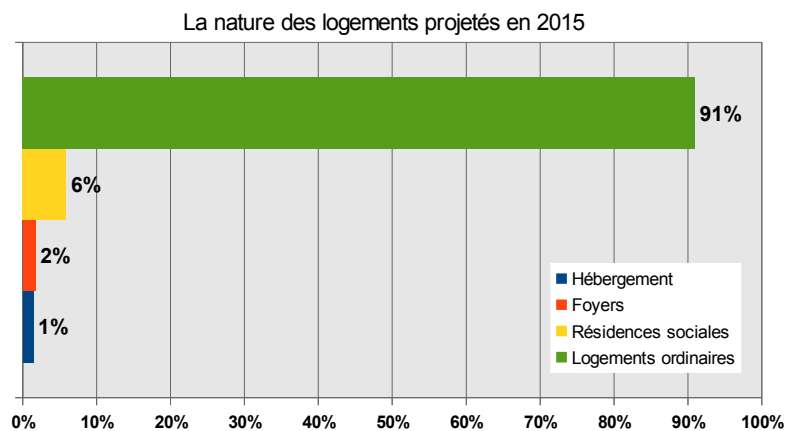
Dans le prévisionnel identifié à ce jour dans SPLS, hors PSLA, les opérations recensées au titre de la programmation 2015 montrent les perspectives suivantes :

- 37,2 % des opérations sont des PLAI ;
- 54,5 % des opérations sont situées en zonage de programmation PDL1 et 39 % en PDL2, ce qui est supérieur aux objectifs du CR2H ;
- 1 271 logements, dont 157 PLS et 38 PSLA, sont localisés sur des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU soit 19 % de l'objectif régional ;
- 39 % des opérations sont réalisées en VEFA (38,5 % pour les PLAI-PLUS) ;
- 2,6 % des opérations sont en acquisition-amélioration, majoritairement en PDL2 ;
- 11,4 % de logements individuels et 74,2 % en collectif, le reste concerne des opérations mixtes...



Source : infocentre SISAL

U= 1 logement



Source : infocentre SISAL

Les maîtres d'ouvrage HLM utilisent le portail SPLS pour identifier leurs projets auprès des gestionnaires concernés.

Au 17 août 2015, sur les 39 MOa ayant des projets en 2015, 32 MOa HLM ont déposé leurs projets via SPLS ce qui est significatif de l'usage actuel du portail.

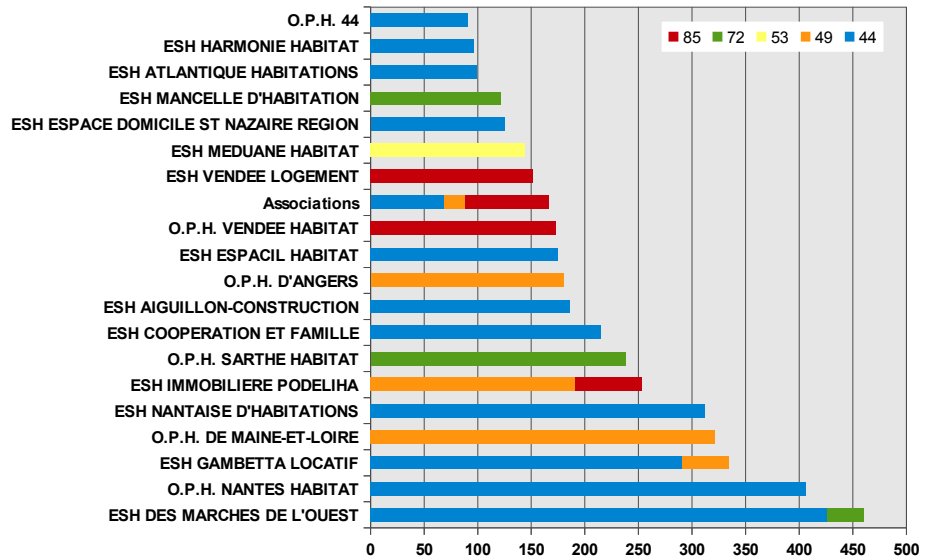
Le graphique suivant montre la territorialisation des opérations hors PSLA, par département, pour les MOa HLM ayant plus de 90 logements identifiés pour 2015.

On observe que la maîtrise d'ouvrage est répartie de la manière suivante :

- 62,5 % d'ESH ;
- 32,9 % d'OPH ;
- 3,5 % d'associations ;
- 0,9 % de SEM ;
- 0,1 % de personne physique.

Source : infocentre SISAL

Territorialisation des MOa ayant plus de 90 logements pour 2015, hors PSLA



U= 1 logement

Concernant la territorialisation des projets identifiés à ce jour, la répartition est la suivante :

	Loire Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Répartition	53,3%	21,3%	4,7%	10,6%	10,1%

Les produits identifiés le sont majoritairement en PLAI et PLUS.

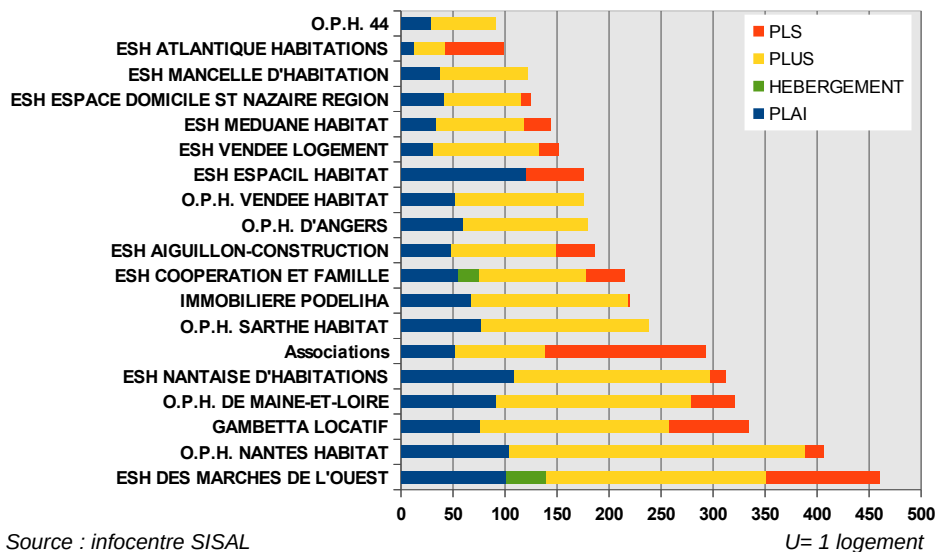
Les prévisions indiquent que les logements seront aidés avec :

- 53,6 % de PLUS dont la MOa est assurée à 100 % par les entreprises HLM ;
- 29,2 % de PLAI dont 98,3 % sont réalisés par des MOa HLM ;
- 15,4 % de PLS dont 94,9 % de MOa HLM, 4,9 % par des associations et 0,2 % par des personnes physiques ;
- 1,8 % d'hébergement dont la MOa est assurée par les MOa HLM.

763 logements sont programmés en PSLA, principalement en Maine et Loire (44,3%) et Mayenne (39,4%).

Source : infocentre SISAL

Répartition des projets des MOa ayant plus de 90 logements pour 2015



U= 1 logement

La MOa est majoritairement assurée par les entreprises HLM (OPH – ESH – SCP) pour 73,9 % et 26,1 % par COOP – entreprises commerciales.

Pour les opérations hors MOa HLM, il est rappelé que ce sont aux gestionnaires qu'est donnée la responsabilité de saisir les projets dans SPLS.

Direction régionale
de l'environnement ,
de l'aménagement
et du logement

Service intermodalité,
aménagement et logement

5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES cedex22
Tél : 02 72 74 75 00

Directeur de publication :
Philippe Viroulaud